

Actes et Majorations

Cumul avec IK : abattement de 4 km (aller/retour)

Consultation au cabinet	C	23€	
Visite à domicile	V	23€	*
Visite longue et complexe réalisée au domicile du patient atteint de maladie neurodégénérative par le médecin traitant	VL	46€	*
Indemnité kilométrique en plaine	IK	0,61€	
Indemnité forfaitaire de déplacement pour des actes effectués à domicile autre que la visite	ID	3,50€	
Majoration pour visite à domicile avec déplacement justifié	MD	10€	**
Majoration pour visite à domicile de nuit avec déplacement justifié (20h00-00h00 / 06h00-08h00)	MDN	38,50€	**
Majoration pour visite à domicile de nuit avec déplacement justifié (00h00 - 06h00)	MDI	43,50€	**
Majoration pour visite à domicile avec déplacement justifié , dimanche et jour férié	MDD	22,60€	**
Majoration pour visite à domicile de nuit avec déplacement non justifié (20h00-00h00 / 06h00-08h00)	N	35€	**
Majoration pour visite à domicile de nuit avec déplacement non justifié (00h00 - 06h00)	MM	40€	**
Majoration pour visite à domicile avec déplacement non justifié , dimanche et jour férié	F	19,06€	**
Majoration forfait pédiatrique pour les enfants de 0 à 24 mois inclus (examens obligatoires : cumul possible avec la majoration MNO)	FPE	5€	
Majoration pour les enfants de 0 à 2 ans	MNO	5€	
Majoration pour les enfants de 2 à 6 ans	MGE	3€	
Majoration de coordination	MCG	3€	
Majoration d'urgence (obligation d'abandonner les consultations au cabinet)	MU	22,60€	
Majoration pour consultation d'un patient insuffisant cardiaque après hospitalisation	MIC	23€	*
Majoration pour consultation de suivi de sortie d'hospitalisation de court séjour des patients à forte comorbidité	MSH	23€	*

Permanence des soins

Majoration spécifique de nuit (20h00-00h00 / 06h00-08h00) pour actes réalisés au cabinet	CRN	42,50€	**
Majoration spécifique de milieu de nuit (00h00 - 06h00) pour actes réalisés au cabinet	CRM	51,50€	**
Majoration spécifique de samedi après-midi pour actes réalisés au cabinet	CRS	26,50€	**
Majoration spécifique de dimanche et jour férié pour actes réalisés au cabinet	CRD	26,50€	**
Majoration spécifique de nuit (20h00-00h00 / 06h00-08h00) pour actes réalisés à domicile	VRN	46€	**
Majoration spécifique de milieu de nuit (00h00 - 06h00) pour actes réalisés à domicile	VRM	59,50€	**
Majoration spécifique de samedi après-midi pour actes réalisés à domicile	VRS	30€	**
Majoration spécifique de dimanche et jour férié pour actes réalisés à domicile	VRD	30€	**

* Cumul possible avec la majoration pour visite à domicile avec déplacement justifié (MD).

**Les majorations visées intègrent dans leur montant l'indemnité forfaitaire de déplacement (ID = 3,50€). Application possible des indemnités kilométriques dès le 3^{ème} kilomètre aller.

Exemples de facturation

	Au cabinet	Tarif	Total	Visite justifiée	Tarif	Total	ID	Abattement IK
Jour	C	23	23	V + MD	23 + 10	33	non	4
Médecin non inscrit sur le tableau de gardes Actes non régulés								
Samedi AM	C	23	23	V + MDD	23 + 22,60	45,60	non	4
Dimanche / jour férié	C + F	23 + 19,06	42,06	V + MDD	23 + 22,60	45,60	non	4
Médecin inscrit sur le tableau de gardes Actes régulés : appel SAMU								
Samedi AM	C + CRS	23 + 26,50	49,50	V + VRS	23 + 30	53	non	4
Dimanche / jour férié	C + CRD	23 + 26,50	49,50	V + VRD	23 + 30	53	non	4
Nuit (20h00-00h00 / 06h00-08h00)	C + CRN	23 + 42,50	65,50	V + VRN	23 + 46	69	non	4
Nuit profonde (00h00 - 06h00)	C + CRM	23 + 51,50	74,50	V + VRM	23 + 59,50	82,50	non	4
EKG (acte CCAM)								
Jour	C + DEQP 003	23 + 14,26	37,26	V + MD + DEQP 003 + YYYY490	23 + 10 + 14,26 + 9,60	56,86	non	4
Nuit (20h00-00h00 / 06h00-08h00) Garde régulée	C + CRN + DEQP 003	23 + 42,50 + 14,26	79,76	V + VRN + DEQP003 + YYYY490	23 + 46 + 14,26 + 9,60	92,86	non	4

! : Les actes CCAM ne sont pas cumulables avec les actes cliniques (sauf exceptions).

CCAM version 39 applicable au 01/01/2015

➤ Modificateurs

F	Acte réalisé en urgence un dimanche ou jour un férié	19.06 €	U	Acte réalisé en urgence par les médecins, la nuit entre 20h et 8h. (A l'exclusion de : acte réalisé par pédiatre ou omnipraticien)	25.15 €
M	Majoration pour soins d'urgence faits au cabinet du médecin généraliste ou du pédiatre, après examen d'un patient	26.88 €	R	Acte de chirurgie plastique des téguments de la face, cou, main et doigts (ou d'un acte sur des plaies ou brûlures de la face ou des mains)	+ 50 %
P	Acte en urgence pédiatres et omnipraticiens (20h - 00h et 6h - 8h)	35.00 €	A	Anesthésie générale ou locorégionale (patient de : - 4 ans ou + 80 ans)	23.00 €
S	Acte réalisé en urgence par les pédiatres et les médecins généralistes ou acte thérapeutique réalisé en urgence sous anesthésie générale ou locorégionale par les autres médecins, la nuit de 00 h à 06 h.	40.00 €	7	Majoration pour présence permanente du médecin anesthésiste (durant toute l'intervention)	+ 4 %

➤ Sutures et petite chirurgie * Code activité 1

	Codes	Tarifs €	Modificateurs	*
Parage et/ou suture de plaie superficielle de la peau de la face de moins de 3 cm de grand axe	QAJA013	31,35	F, M, P, S, U	1
Parage et/ou suture de plaie superficielle de la peau de la face de 3 cm à 10 cm de grand axe	QAJA005	74,45	F, M, P, S, U	1
Parage et/ou suture de plaie superficielle de la peau de la face de plus de 10 cm de grand axe	QAJA002	82,95	F, M, P, S, U	1
Parage et/ou suture de plaie superficielle de la peau de moins de 3 cm de grand axe, en dehors de la face	QZJA002	25,52	F, M, P, R, S, U	1
Parage et/ou suture de plaie superficielle de la peau de 3 cm à 10 cm de grand axe, en dehors de la face	QZJA017	51,76	F, M, P, R, S, U	1
Parage et/ou suture de plaie superficielle de la peau de plus de 10 cm de grand axe, en dehors de la face	QZJA015	61,68	F, M, P, R, S, U	1
Parage et/ou suture de plaie profonde de la peau et des tissus mous de la face de moins de 3 cm de grand axe	QAJA004	62,70	F, M, P, S, U	1
Parage et/ou suture de plaie profonde de la peau et des tissus mous de la face de 3 cm à 10 cm de grand axe	QAJA006	95,01	A, F, M, P, S, U, 7	1
Parage et/ou suture de plaie profonde de la peau et des tissus mous de la face de plus de 10 cm de grand axe	QAJA012	120,53	A, F, M, P, S, U, 7	1
Parage et/ou suture de plaie profonde de la peau et des tissus mous de moins de 3 cm de grand axe, en dehors de la face et de la main	QZJA016	48,92	F, M, P, S, U	1
Parage et/ou suture de plaie profonde de la peau et des tissus mous de 3 cm à 10 cm de grand axe, en dehors de la face et de la main	QZJA012	61,68	F, M, P, S, U	1
Parage et/ou suture de plaie profonde de la peau et des tissus mous de plus de 10 cm de grand axe, en dehors de la face et de la main	QZJA001	85,08	A, F, M, P, S, U, 7	1
Parage et/ou suture de plaie profonde de la peau et des tissus mous de la main	QCJA001	62,70	A, F, M, P, S, U, 7	1
Tamponnement nasal antérieur	GABD002	27,72	F, M, P, S, U	1
Tamponnement nasal antérieur et postérieur	GABD001	56,21	F, M, P, S, U	1
Ablation de corps étranger de la cavité nasale	GAGD002	35,42	F, P, S, U	1
Ablation d'un corps étranger superficiel de la peau, en dehors du visage et des mains	QZGA004	38,29	F, P, S, U	1
Ablation d'un corps étranger superficiel de la peau du visage ou des mains	QAGA003	47,50	F, P, S, U	1
Ablation de plusieurs corps étrangers superficiels de la peau, en dehors du visage et des mains	QZGA007	67,36	F, P, S, U	1
Ablation de plusieurs corps étrangers superficiels de la peau du visage et/ou des mains	QAGA002	75,86	F, P, S, U	1
Ablation d'un corps étranger profond des tissus mous, en dehors du visage et des mains	QZGA003	60,27	F, P, S, U	1
Ablation d'un corps étranger profond des tissus mous du visage ou des mains	QAGA004	80,83	F, P, S, U	1
Ablation de plusieurs corps étrangers profonds de la peau et des tissus mous, en dehors du visage et des mains	QZGA006	84,37	F, P, S, U	1
Ablation de plusieurs corps étrangers profonds de la peau et des tissus mous du visage et/ou des mains	QAGA001	107,06	A, F, P, S, U, 7	1

➤ Infiltrations

Infiltration thérapeutique du nerf médian dans le canal carpien	AHLB006	29,48		1
---	---------	-------	--	---

➤ Traumatologie / contention

Confection d'une contention souple d'une articulation du membre supérieur	MZMP001	31,35	F, M, P, S, U	1
Confection d'un appareil rigide au poignet et/ou à la main pour immobilisation initiale de fracture du membre supérieur, sans réduction	MZMP004	29,07	F, M, P, S, U	1
Confection d'un appareil rigide antébrachio-palmaire pour immobilisation initiale de fracture du membre supérieur, sans réduction	MZMP013	34,03	F, M, P, S, U	1
Confection d'une contention souple du genou	NFMP001	41,80	F, M, P, S, U	1
Confection d'une contention souple de la cheville et/ou du pied, ou confection d'une semelle plâtrée	NGMP001	20,90	F, M, P, S, U	1

➤ Electrocardiogramme

Électrocardiographie sur au moins 12 dérivations : l'ECG est cumulable avec l'acte clinique (C ou V)	DEQP003	14,26	F, P, S, U	1
Majoration transitoire pour ECG à domicile	YYYY 490	9.60		1

➤ Détresse

Traitement de premier recours de cas nécessitant des actes techniques (pose d'une perfusion, administration d'oxygène, soins de réanimation cardio-respiratoire...) et la présence prolongée du médecin (en dehors d'un établissement de soins) dans les situations suivantes : - détresse respiratoire ; - détresse cardiaque ; - détresse d'origine allergique ; - état aigu d'agitation ; - état de mal comitial ; - détresse d'origine traumatique.	YYYY010	48,00	F, M, P, S, U	1
---	---------	-------	---------------	---

➤ Gynécologie

Prélèvement cervico vaginal (pour frottis cytologique) : le frottis est cumulable à 50% avec l'acte clinique (C ou V)	JKHD001	12,46		1
Pose ou changement d'un dispositif intra utérin	JKLD001	38,40		1